



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL FORÊT

DÉBOUCHÉS

- Création d'entreprise de travaux forestiers
- Ouvrier forestier qualifié ou chef d'équipe dans une entreprise de travaux forestiers
- Ouvrier forestier qualifié pour le compte de l'ONF (Office National des Forêts), d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier,...
- Possibilité de poursuite d'études : Certificat de Spécialisation (CS taille et soins des arbres), BTS (Gestion forestière ou Technico-commercial)

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation :

- Les candidats doivent justifier d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein ou son équivalent
- Les candidats n'ayant pas ces deux années d'activité professionnelle peuvent être admis à suivre la formation à condition d'être titulaire d'un BPA, BEPA ou d'être titulaire d'un diplôme d'état d'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau V ou avoir suivi un cycle de 1ère générale ou technologique.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Etat, Conseil Régional, Pôle Emploi, Fongécif...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Une partie des frais de transport, de repas et d'hébergement peut également être prise en charge par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Durée de la formation

- Au total : 10 mois de septembre à juin
- Au centre de formation : 1250 heures réparties sur 36 semaines
- En entreprise : 210 heures réparties sur 6 semaines par périodes de 1 ou 2 semaines

Le Bac pro Forêt est un des diplômes qui permet de s'installer comme ETF (entrepreneur de travaux forestiers).



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

La formation est ouverte en priorité à des personnes en reconversion motivées par les travaux forestiers et la gestion forestière.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation est composée de modules d'enseignement général, de modules d'enseignement professionnel et de périodes en entreprise.

→ **Modules d'enseignement général**

- MG1 : langue française et compréhension du monde (expression écrite et orale, éducation socioculturelle, histoire-géographie, documentation)
- MG2 : langue étrangère (anglais ou allemand)
- MG3 : éducation physique et sportive
- MG4 : culture scientifique et technologique (mathématiques, biologie-écologie, physique-chimie, informatique)

→ **Modules d'enseignement professionnel**

- MP1 : le chantier forestier dans son contexte
- MP2 : dimensions socio-économiques, juridiques, environnementales et techniques des pratiques forestières (filère bois, législation forestière, écosystèmes forestiers, gestion forestière)
- MP3 : organisation d'un chantier forestier (organisation de chantier, coûts de revient, gestion de l'entreprise, législation du travail)
- MP4 : travaux de sylviculture (stations forestières, croissance et reproduction des arbres, état sanitaire des peuplements, topographie, itinéraires techniques sylvicoles, travaux de reboisement, travaux d'amélioration)
- MP5 : travaux d'exploitation forestière (choix des opérations techniques, qualité et volume des bois, travaux de bûcheronnage manuels, travaux de débardage, travaux connexes)
- MP6 : maintenance des équipements forestiers (matériels forestiers, maintenance préventive et corrective)
- MAP : mécanisation forestière (simulateurs de conduite, abattage mécanisé)

→ **Périodes en entreprise**

- Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en épreuve terminale.

ÉVALUATION / VALIDATION

Baccalauréat Professionnel : « Forêt », diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu :

- pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- pour moitié par une évaluation terminale constituée de 4 épreuves : Langue française et compréhension du monde (français et histoire-géographie), Culture scientifique et technologique (mathématiques et physique-chimie), Choix techniques (techniques forestières et gestion forestière), Expérience en milieu professionnel (rapport de stage)

Tout titulaire du Baccalauréat Professionnel : « Forêt » obtenu à Chateaufarine peut obtenir la certification phytosanitaire, à condition d'en faire la demande individuelle auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

Le stage dans une entreprise du secteur permet au stagiaire d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de CHATEAUFARINE
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com



Franche-Comté
Conseil régional

